

Publié dans Revue Tranel (Travaux neuchâtelois de linguistique) 9, 45-81, 1985
qui doit être utilisée pour toute référence à ce travail

DIALOGISME, STYLE INDIRECT LIBRE ET FICTION*

1. Introduction

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée de parler de Bakhtine pour essayer de poser les bases d'une théorie générale de l'interprétation des énoncés de fiction. Bakhtine a, en effet, centré la notion de dialogisme autour des textes littéraires, et principalement du roman. A partir d'une description du dialogisme bakhtinien, orientée plus spécifiquement vers le problème du dialogisme des énoncés de fiction et du style indirect libre, j'examinerai deux théories linguistiques, l'une qui appuie les intuitions bakhtiniennes sur le langage, celle d'Oswald Ducrot, l'autre qui les contredit, celle d'Ann Banfield. Dans un troisième temps, j'évaluerai ces deux théories dans la perspective d'une théorie générale de l'interprétation des énoncés de fiction, construite à partir de la pragmatique de Dan Sperber et de Deirdre Wilson.

2. La notion de dialogisme chez Bakhtine et ses conséquences

Les travaux de Bakhtine traduits en français et dans lesquels il développe la notion de dialogisme se divisent en deux groupes (aux frontières, au demeurant, assez floues) suivant qu'ils ont trait à la linguistique ou à la stylistique. Le premier inclut Le Marxisme et la philosophie du langage et La Structure de l'énoncé (in T. Todorov, 1981), le second Du Discours romanesque et De la Préhistoire du discours romanesque (in M. Bakhtine 1978) ainsi que Le problème du texte (in M. Bakhtine, 1984). Le Discours dans la vie et le discours dans la poésie et Les Frontières entre poétique et linguistique (in T. Todorov, 1981) représentent en quelque sorte la jonction explicite entre les préoccupations littéraire et linguistique de Bakhtine.

La relative importance des textes de Bakhtine ayant trait à la littérature ne saurait surprendre si on se rappelle que,

pour lui, le texte romanesque est le lieu privilégié du dialogisme dans la mesure où c'est là que le langage trouve son utilisation optimale. C'est ce qui conduit Bakhtine à affirmer : "La tâche de décrire le langage du roman est, du point de vue de la méthode, une absurdité, parce que l'objet même d'une pareille étude, un langage romanesque unique, n'existe pas" (Du discours romanesque, 227). Ainsi, l'étude du dialogisme bakhtinien ne devra pas faire de distinction entre les textes sur la littérature et les autres : en fait, c'est précisément dans les textes sur le discours littéraire que la notion de dialogisme se trouve développée dans toute sa richesse.

2.1. Le dialogisme

"Ce n'est pas l'image de l'homme en soi qui est caractéristique du genre romanesque, mais l'image de son langage" (Du discours romanesque, 156), affirme Bakhtine qui pose le problème du polylinguisme du langage romanesque à partir du plurilinguisme du langage. Le plurilinguisme est en effet la dimension la plus fondamentale du langage et la plus ignorée par les linguistes : il reflète la multiplicité des langages sociaux intégrés à l'intérieur du langage national : dialectes régionaux, jargons professionnels, langages des différentes classes d'âge, des écoles, des groupes sociaux et politiques, etc. Le roman orchestre tous ces langages en un langage apparemment unique; il exploite pour ce faire plusieurs dimensions du discours et adopte différentes formes stylistiques: notamment le jeu linguistique du roman humoristique, la parodie des différents genres littéraires, l'emploi de narrateurs ou de personnages comme locuteurs dans le roman, les genres intercalaires et enchâssants.

Derrière ces différentes formes stylistiques se manifestent d'autres dimensions dialogiques du discours : sa dimension "intertextuelle", tout d'abord, à travers la faculté qu'a un

discours particulier de présenter implicitement ou explicitement son accord ou son désaccord avec d'autres discours sur le même thème; sa dimension "interprétative", ensuite, dans la mesure où la compréhension du discours est une compréhension active, où "compréhension et réponse sont dialectiquement confondues et se conditionnent réciproquement" (Du discours romanesque, 104); sa dimension "productive", enfin, avec les différents modes du discours rapporté¹.

La première a été principalement étudiée par les poéticiens sous le nom d'intertextualité. Les dimensions interprétative et productive du langage ont, quant à elles, retenu l'attention de certains linguistes. La première se trouve intégrée au modèle d'analyse conversationnelle développé par E. Roulet et ses collaborateurs, en particulier à travers le principe d'interprétation dialogique². La seconde a fait l'objet de nombreuses analyses linguistiques et stylistiques dont certaines seront évoquées plus loin.

Les différentes dimensions dialogiques du langage se manifestent à travers des particularités sémantiques et syntaxiques que Bakhtine a données pour tâche à la stylistique d'étudier. Bakhtine lui-même s'est particulièrement intéressé à ce qu'il appelle construction hybride, c'est-à-dire un énoncé qui relève (syntaxiquement) de la responsabilité de l'auteur-locuteur mais où interviennent (sémantiquement) des expressions qui appartiennent à un vocabulaire qui n'est pas (ou pas uniquement) celui de l'auteur. La construction hybride permet notamment la motivation pseudo-objective, i.e. le fait de présenter une motivation à un acte ou à une opinion d'un personnage, motivation qui apparaît dans le discours de l'auteur-locuteur, mais qui reflète en fait la subjectivité du personnage. L'intérêt de la notion de construction hybride est qu'elle se situe en marge du discours rapporté.

Elle relève en fait de ce que Bakhtine lui-même appelle la zone d'influence du personnage, qui déborde le discours explicitement attribué au personnage et englobe aussi bien celui-ci que les constructions hybrides. La construction hybride est donc caractéristique d'"un dialogue particulier au roman, réalisé à l'intérieur de structures d'apparence monologique" (Du discours romanesque, 141). Comme les constructions hybrides, les genres intercalaires relèvent de la dimension "productive" du langage : ce sont notamment la confession, le journal intime, le récit de voyage, la biographie, le roman épistolaire, etc. L'étude des genres intercalaires ou enchâssants permet enfin à Bakhtine d'indiquer un dernier aspect du dialogisme de l'énoncé : le dialogue entre l'énoncé et son contexte, l'importance du contexte pour l'interprétation de l'énoncé.

2.2. Les conséquences linguistiques de la notion de dialogisme

Les conséquences de la notion de dialogisme sur la linguistique sont étroitement liées à la conception qu'a Bakhtine du discours romanesque comme réalisation optimale des possibilités langagières. Dans cette mesure, "il est impossible et méthodologiquement irrationnel d'établir une frontière stricte entre la grammaire et la stylistique, entre le schéma grammatical et sa variante stylistique" (Le marxisme et la philosophie du langage, 174)

C'est ce qui conduit Bakhtine, dans Le Marxisme et la philosophie du langage notamment, à étudier à travers leurs manifestations dans le roman les différentes formes du discours rapporté conçu comme le "rapport actif d'une énonciation à une autre, et cela non pas sur le plan thématique, mais par l'intermédiaire de constructions stables relevant de la langue" (p. 162).

Bakhtine oriente sa description des relations entre contexte et discours rapporté du point d'"objectivité" le plus grand

au point où la "subjectivité" exprimée par le discours relève plus de la personne dont le discours est rapporté que du locuteur. Cette échelle de la subjectivité dans le discours rapporté correspond apparemment à la distinction entre le discours direct et les différents discours indirects sans oublier le discours indirect libre familier à la linguistique contemporaine. Toute transmission du discours d'autrui comporte une certaine part d'évaluation de ce discours et le phénomène du discours indirect libre rappelle que deux voix peuvent coexister dans la même forme syntaxique : celle du héros (subjective, "sensible" dirait Bakhtine) et celle de l'auteur (objective, "distanciée" dirait Bakhtine, 214).

A l'heure actuelle, la linguistique a développé la théorie de l'énonciation que réclamait Bakhtine et le style indirect libre a fait l'objet de nombreuses analyses, certaines venant renforcer les conclusions de Bakhtine quant à son caractère dialogique, d'autres venant au contraire les combattre. Sans vouloir réduire l'étude du dialogisme au style indirect libre, on ne saurait parler de dialogisme ou de polyphonie et l'ignorer.

3. Dialogisme bakhtinien et théories linguistiques contemporaines

On retrouve les échos des préoccupations bakhtiniennes dans un certain nombre de théories linguistiques contemporaines, notamment celles qui s'intéressent à l'énonciation, qu'elles se réclament ou non de Bakhtine : ainsi la polyphonie d'Oswald Ducrot.

3.1. La théorie polyphonique d'O. Ducrot

O. Ducrot a développé une théorie polyphonique de l'énonciation qui, sans recouvrir exactement les préoccupations de Bakhtine, décrit des phénomènes relativement semblables à l'aide de distinctions entre les différents êtres théoriques à la base

des énoncés plutôt qu'à l'aide d'une taxinomie des différents discours³.

Ducrot, comme Bakhtine, conteste l'unicité du sujet parlant. Mais, à la différence de Bakhtine, son objectif dans sa théorie polyphonique de l'énonciation est de combattre la thèse de l'unicité du sujet parlant non seulement à l'intérieur du texte, mais aussi bien à l'intérieur de l'énoncé. L'énoncé est défini par opposition à la phrase : la phrase est un "objet théorique" appartenant à la grammaire, alors que l'énoncé est un "observable", l'occurrence particulière d'une phrase. Pour segmenter un discours en énoncés, le linguiste fait l'hypothèse que le sujet parlant a présenté son discours comme constitué "de segments dont chacun correspond à un choix "relativement autonome" par rapport au choix des autres" (1984, 174-175). La notion d'autonomie relative recouvre les deux critères de cohésion et d'indépendance, le premier correspondant au fait que chaque partie de l'énoncé est choisie en fonction de l'ensemble, le deuxième au fait que l'ensemble de l'énoncé n'est pas choisi en fonction d'un ensemble plus vaste dont il ferait partie⁴. L'énonciation, enfin, est l'événement historique constitué par l'apparition d'un énoncé.

La distinction entre l'énoncé et la phrase est parallèle à la distinction entre le sens et la signification. Le sens de l'énoncé correspond à la description de son énonciation et constitue l'objet de la pragmatique sémantique de laquelle se réclame O. Ducrot. Cette description de l'énonciation peut se représenter comme un ensemble d'instructions fournies par l'énoncé et suivant lesquelles son destinataire doit l'interpréter.

Dans les théories linguistiques traditionnelles basées sur l'unicité du sujet parlant, le sujet parlant a trois propriétés : la production physique de l'énoncé, l'accomplissement des

actes illocutoires et le fait d'être désigné par la première personne. Ces trois propriétés du sujet parlant, parfaitement admissibles aussi longtemps qu'on se contente d'analyser des énoncés "simples"⁵, se révèlent difficiles à concilier avec les cas d'énoncés dans lesquels il y a reprise⁶. L'exemple donné par O. Ducrot (1984, 191) illustre cette difficulté :

(1) L (reprenant un discours antérieur) :

"Ah, je suis un imbécile; eh bien attends un peu!"

Ducrot fait remarquer que si L est bien le producteur de l'énoncé et si c'est bien L qui est désigné par je, L ne prend pas pour autant la responsabilité de tout l'énoncé, et certainement pas la responsabilité de l'assertion de je suis un imbécile.

Réservant le terme de sujet parlant à l'auteur empirique de l'énoncé, O. Ducrot propose, pour résoudre les problèmes posés par les énoncés dans lesquels il y a reprise, de distinguer locuteur et énonciateur. A la différence du sujet parlant, le locuteur et l'énonciateur sont des êtres théoriques, le premier représenté dans le sens de l'énoncé comme son responsable et désigné par les marques de la première personne, le second correspondant aux voix qui s'expriment dans l'énoncé sans pour autant que le locuteur les prennent à son compte. Ainsi, dans (1), je suis un imbécile exprime le point de vue d'un énonciateur E, distinct du locuteur L désigné par je. Un énoncé peut avoir plus d'un locuteur et plus d'un énonciateur. Le ou les locuteur(s) peuvent être différents du sujet parlant et dans le cas d'énoncés où les marques de la première personne n'apparaissent pas, on pourra considérer que les énoncés en question n'ont pas de locuteur.

Pour illustrer cette conception polyphonique de l'énonciation, O. Ducrot fait une comparaison avec ce qui se passe dans le texte de théâtre où l'auteur met en scène des personnages

dont il organise les discours. Selon Ducrot, "l'énonciateur est au locuteur ce que le personnage est à l'auteur" (1984, 205)⁷. De la même façon, la distinction linguistique entre locuteur et énonciateur rappelle la distinction narratologique (cf. G. Genette, 1972) entre narrateur et centre de perspective⁸.

A l'intérieur même de la notion de locuteur, Ducrot propose de distinguer le locuteur en tant que tel (L) et le locuteur en tant qu'être du monde (λ). L a une seule caractéristique : celle d'être le responsable de l'énonciation. λ, par contre, est une personne complète pour qui la responsabilité de l'énonciation n'est qu'une caractéristique parmi d'autres⁹. Cette distinction du locuteur en tant que tel et du locuteur en tant qu'être du monde peut se révéler particulièrement utile pour l'analyse des cas d'auto-ironie.

Le locuteur s'exprime donc par la mise en scène d'énonciateurs : suivant qu'il s'identifie ou non à ces énonciateurs, on parlera d'actes primitifs (dans les cas où il y a assimilation) et d'actes dérivés (dans les cas où il y a distanciation).

J'indiquais au début de ce paragraphe (Cf. § 3) l'importance du style indirect libre pour le débat sur la polyphonie ou le dialogisme (suivant que l'on choisit l'un ou l'autre de ces termes) de l'énoncé. Je reviendrai plus loin sur les analyses d'énoncés au style indirect libre à propos des reproches adressés par O. Ducrot à la théorie d'Ann Banfield (1982) sur le style indirect libre.

3.2. La théorie d'Ann Banfield

Si O. Ducrot, malgré les différences entre sa théorie de la polyphonie et celle de Bakhtine, se situe dans la même lignée que celui-ci dans la mesure où ils poursuivent un but commun (combattre la thèse de l'unicité du sujet parlant),

Ann Banfield, par contre, se situe dans le camp opposé. Le seul point commun qu'on peut lui trouver avec Bakhtine se résume à leur insistance sur l'importance de l'analyse du discours romanesque pour la théorie linguistique en général. De la même façon, A. Banfield insiste sur le style indirect libre¹⁰ comme centre d'une théorie littéraire, mais pour des raisons opposées à celles de Bakhtine : pour elle, le style indirect libre ne peut apparaître que dans le roman où il représente l'aboutissement du langage romanesque comme langage "non-communicationnel". Alors que Ducrot, comme Bakhtine, se réclame d'une linguistique qui envisage le langage avant tout comme un outil de communication (Cf. Ducrot, 1984, 44 : "l'autocritique que j'ai présentée me semble laisser intacte, et même, en réalité confirmer l'idée, essentielle pour moi, d'une langue vouée à l'interaction des individus"), Banfield représente le point de vue opposé et refuse la communication comme base de toute analyse linguistique. Pour elle, c'est précisément l'étude du texte narratif qui permet de décider entre ces deux cadres théoriques et, en l'occurrence, en faveur du second¹¹.

La théorie du style indirect libre développée par A. Banfield se situe dans le cadre de la grammaire générative. Partant d'un certain nombre de constructions linguistiques (exclamations, insultes, pronoms personnels, déictiques, etc.) regroupées sous le terme de subjectivité dans le langage, Banfield définit le style comme la présence ou l'absence de cet aspect subjectif du langage (1982, 7). L'existence de ces constructions "subjectives" a été considérée comme un argument en faveur de la théorie du langage comme communication. Mais, si on pouvait montrer que la subjectivité du langage apparaît dans des contextes non communicationnels, la thèse du langage comme communication s'en trouverait d'autant affaiblie. Le discours narratif¹², parce qu'il échappe à la communication orale, se-

rait un candidat idéal pour cette démonstration.

Les propositions enchâssées dans les discours direct et indirect présentent une différence majeure : "dans le discours indirect, la phrase enchâssée est un S [une phrase] : dans le discours direct, c'est un E [une expression]" (Banfield, 1982, 41). La distinction majeure entre phrases et expressions réside dans la non-récurtivité des expressions par opposition au caractère récursif des phrases. Le fait que les E ne peuvent être cités dans le discours indirect explique l'impossibilité qu'il y a, pour certains éléments expressifs, à apparaître dans le discours indirect : un locuteur A ne peut citer indirectement l'expression d'un autre locuteur B (1982, 52).

Toutes ces caractéristiques des E impliquent leur obéissance à deux règles majeures :

- (2) "1E/1JE : Pour chaque expression (E), il y a un référent unique de JE (le LOCUTEUR), auquel tous les éléments expressifs sont attribués, et un référent unique de tu (le DESTINATAIRE/AUDITEUR)" (1982, 57).

"1E/1 PRESENT : Pour chaque expression (E), il y a un référent unique du temps présent, qui est cotemporel avec MAINTENANT" (1982, 58)¹³.

Ces deux principes, qui peuvent se regrouper sous la dénomination commune 1E/1 LOCUTEUR & PRESENT, assignent le point de vue comme appartenant au moment de l'énonciation et au locuteur du E qui le représente. Ainsi, "l'expression de la subjectivité, du point de vue, est une fonction de E, non de S" (1982, 58).

A partir de la définition de E, on peut définir l'unité supérieure, le TEXTE :

- (3) "Un TEXTE est une séquence d'un ou plusieurs E dans une relation appropriée" (1982, 59).

La relation appropriée des différents E apparaissant dans un

même texte se résume sous les règles de la concordance des personnes :

- (4) "Concordance des personnes : 1 TEXTE/1 LOCUTEUR" (1982, 59), et de la concordance des temps :

- (5) "Concordance des temps : 1 TEXTE/1 PRESENT. A travers un TEXTE, chaque occurrence du PRESENT est cotemporelle avec l'acte de parole et chaque occurrence du PASSE antérieure au PRESENT" (1982, 60).

Le passage à un nouveau texte se définira donc de la façon suivante :

- (6) "Passage à un nouveau TEXTE : Le LOCUTEUR et le PRESENT peuvent changer de référents dans une séquence de deux Es en structure profonde, lorsque le nouvel E est coréférentiel avec un démonstratif dans le complément en structure profonde d'un verbe de communication. Le nouveau LOCUTEUR est coréférentiel avec le sujet du verbe de communication; le nouveau DESTINATAIRE/AUDITEUR avec son objet indirect" (1982, 61).

Ainsi, "le discours direct est la seule relation que la grammaire définit entre deux textes" (1982, 61).

Jusqu'ici, rien ne vient contredire la théorie du langage comme communication : l'expression du point de vue et la communication ne sont pas séparées dans le discours direct. Si, cependant, on essaie de faire entrer le style indirect libre dans la théorie communicationnelle du langage, la question du locuteur dans ces phrases qui, tout à la fois, sont généralement à la troisième personne et représentent un point de vue, se pose. On voit ici jusqu'à quel point la théorie communicationnelle du langage prend l'interaction orale comme paradigme langagier.

Comme le discours direct, le style indirect libre est

constitué de Es indépendants qui présentent les mêmes caractéristiques syntaxiques que dans le discours direct (Cf. Banfield, 1982, 72 à 75).

La particularité du style indirect libre, par rapport aux discours direct et indirect, est que, dans le style indirect libre, la subjectivité peut être attribuée au référent d'un pronom personnel à la troisième personne. Ceci impose un certain nombre de changements dans les principes de discours indiqués plus haut :

- (7) "1E/1 SUJET DE CONSCIENCE. Pour tout noeud E, il y a au plus un référent, appelé le "sujet de conscience" (...), auquel tous les éléments expressifs sont attribués. Ce qui signifie que toutes les réalisations du sujet de conscience dans un E sont co-référentielles.
- b. Priorité du LOCUTEUR. Si il y a un je, je est co-référentiel avec le SUJET DE CONSCIENCE. En l'absence d'un je, un pronom personnel à la troisième personne peut être interprété comme SUJET DE CONSCIENCE.
- c. Si E est relié anaphoriquement au complément d'un verbe de conscience, son SUJET DE CONSCIENCE est coréférentiel avec le sujet ou l'objet indirect de ce verbe" (1982, 93)¹⁴.

On notera que la conséquence de ces principes, c'est que lorsqu'un je apparaît dans un énoncé au style indirect libre, le je est co-référentiel avec le SUJET DE CONSCIENCE de l'énoncé et avec le je qui apparaîtra dans n'importe quelle parenthèse accompagnant cet énoncé.

Par ailleurs, dans le style indirect libre (et seulement dans le style indirect libre), les déictiques du présent et du futur ne sont pas cotemporels avec les temps présent et futur, pas plus qu'ils ne désignent les lieux et moment de l'acte de parole. Dans la mesure où ces déictiques apparaissent dans le

style indirect libre et où le style indirect libre se caractérise par une totale absence du présent (le présent historique excepté), il faut admettre que, dans le style indirect libre, les déictiques du présent et du futur sont cotemporels avec le passé :

- (8) "a. 1E/1 MAINTENANT. Toutes les occurrences de MAINTENANT à l'intérieur d'un seul E sont cotemporelles.
- b. Priorité du PRESENT. Si il y a un PRESENT, MAINTENANT est cotemporel avec le PRESENT. En l'absence d'un PRESENT, MAINTENANT est cotemporel avec le PASSE" (1982, 99).

Enfin le style indirect libre se différencie du discours direct dans la mesure où, dans le discours direct, le SUJET DE CONSCIENCE est désigné par la première personne dans le E cité, alors que, dans le style indirect libre, le SUJET DE CONSCIENCE doit s'accorder avec le sujet ou l'objet indirect de la parenthèse; de la même façon, la proposition citée dans le discours direct peut comprendre un nouveau point de référence pour le temps présent dans le E cité, alors que, dans le style indirect libre, le temps est assujéti à la règle générale de la concordance. Cette obéissance du style indirect libre aux règles de concordance s'explique dans la mesure où il y a "une relation de simultanéité entre les événements passés qui sont racontés et l'acte de conscience représenté" (1982, 108) dans le texte.

Ainsi, dans la mesure où les Es du style indirect libre qui comportent un SUJET DE CONSCIENCE à la troisième personne ne peuvent contenir aussi un LOCUTEUR, le style indirect libre se caractérise comme la représentation d'une expression sans être pour autant la représentation d'une communication. Dans les cas de Es du style indirect libre avec un SUJET DE CONSCIENCE à la première personne, la question de savoir s'il y a une représentation de communication aussi bien que d'expression se pose de nouveau : mais un examen syntaxique des énoncés au

style indirect libre montre que les éléments syntaxiques caractéristiques de la représentation de la communication (impératif, adresse directe, indication de prononciation, adverbe d'énonciation, et surtout la deuxième personne) sont absents du style indirect libre. On peut en conclure que la présence de je dans certains énoncés au style indirect libre ne va pas dans le sens de l'appartenance du style indirect libre à un contexte de communication : seule la seconde personne, qui, elle, est totalement exclue des énoncés au style indirect libre, permettrait de réunir style indirect libre et communication. En effet, "si tu implique je, je n'implique pas tu" (1982, 121).

Dans cette mesure, on pourra maintenant définir les Es du discours (i.e. les Es qui apparaissent dans un contexte de communication) :

- (9) "Un E du discours est un E associé tout à la fois à un LOCUTEUR et à un DESTINATAIRE/AUDITEUR et à un PRESENT" (1982, 144).

On le voit, la théorie d'Ann Banfield sur le style indirect libre dépasse de beaucoup son objet. Elle est tout entière orientée vers la conclusion que le langage n'est pas primordiallement un outil de communication et qu'une théorie du langage comme communication devra obligatoirement ignorer un certain nombre de faits langagiers. Ce point de vue, entièrement opposé à ceux de Rakhtine et de Ducrot, pour ne citer qu'eux, a fait l'objet de plusieurs réponses. Je n'en retiendrai qu'une : celle de Ducrot.

3.3. Dialogique vs. non dialogique

Selon O. Ducrot, A. Banfield renforce la thèse de l'unicité du sujet parlant de façon artificielle en excluant du champ du style indirect libre les énoncés qui violent le principe 1E/1 SUJET DE CONSCIENCE¹⁵ et en décrivant comme autonomes les énoncés à la troisième personne où le SUJET DE CONSCIENCE

est différent du LOCUTEUR.

La remarque d'O. Ducrot porte sur un point litigieux, à savoir la définition même de style indirect libre. Si on choisit, comme semble le faire O. Ducrot de définir le style indirect libre comme l'ensemble des énoncés où un discours est "rapporté", en un sens large de ce terme, sans pour autant qu'il s'agisse de discours direct ou indirect, alors il est bien évident que le phénomène stylistique décrit par A. Banfield ne constitue qu'une petite partie du style indirect libre. Mais, si la définition (principalement syntaxique) donnée par A. Banfield est trop étroite, on pourrait à l'inverse considérer que la définition impliquée par la remarque d'O. Ducrot est trop vague et qu'elle risque de détruire la notion de style indirect libre comme procédé stylistique.

La position selon laquelle le style indirect libre est une construction théorique qui ne recouvre aucune réalisation empirique a probablement ses défenseurs. Mais il me semble que la position d'A. Banfield n'est pas affaiblie par une discussion sur les frontières de l'ensemble des énoncés qu'on pourrait considérer comme appartenant au style indirect libre. Son argument ne repose pas principalement sur l'existence du style indirect libre, mais sur l'existence d'énoncés "imprononçables", autonomes, sur le fait qu'il y a des énoncés (qu'elle décrit comme relevant du phénomène du style indirect libre) dont on peut considérer qu'ils n'ont pas de locuteurs parce qu'ils n'apparaissent jamais dans un contexte de communication. Il me semble que, plutôt que de chercher des objections à Banfield sur un terrain qui n'est pas de façon primordiale le sien, c'est-à-dire hors du champ syntaxique qu'elle décrit comme celui du style indirect libre, il vaudrait mieux chercher des exemples dont les caractéristiques syntaxiques correspondent à celles qu'elle assigne au style indirect libre, mais qui ne

respectent pas pour autant le principe interprétatif (7). Banfield elle-même décrit les énoncés qui pourraient constituer des contre-exemples : ce serait "soit (i) un E unique contenant à la fois un SUJET DE CONSCIENCE à la première personne et un SUJET DE CONSCIENCE à la troisième personne ou (ii) un E unique contenant plus d'une construction expressive, où toutes ces constructions ne sont pas interprétées comme l'expression d'un même sujet de conscience" (1982, 188).

Certains énoncés viennent immédiatement à l'esprit : ceux qui peuvent être compris soit comme des énoncés de narration rapportant des faits, soit comme des énoncés au style indirect libre représentant la pensée des personnages. Ils correspondraient à la première possibilité indiquée par A. Banfield : "un E unique contenant à la fois un SUJET DE CONSCIENCE à la première personne et un SUJET DE CONSCIENCE à la troisième personne", à condition qu'on l'interprète de façon large. Ainsi, dans L'Education sentimentale on trouve :

- (10) "Il [Frédéric] s'y montra gai. Mme Arnoux était maintenant près de sa mère à Chartres. Mais il la retrouverait bientôt, et finirait par être son amant" (exemple cité par A. Banfield, 1982, 219).

Prise dans son acception "narrative", la phrase soulignée par A. Banfield dans (10) correspondrait à un E contenant un sujet de conscience à la première personne, la première personne étant interprétée de façon large comme désignant l'auteur/locuteur de l'énoncé. Compris comme un énoncé au style indirect libre, (10) présenterait par contre un sujet de conscience à la troisième personne. Ainsi (10), dans l'acception "narrative" est l'annonce des événements à suivre et donc "l'expression de l'auteur", alors que, dans l'acception au style indirect libre, c'est l'expression des sentiments de Frédéric. A. Banfield ne désigne pas cet énoncé, qu'elle décrit elle-même comme syntaxi-

quement ambigu (1982, 218), comme un contre-exemple au principe (7). Cet exemple, et d'autres du même type, lui sert à montrer que seuls les énoncés narratifs, à l'exception des énoncés au style indirect libre représentant la pensée d'un personnage, sont assujettis au principe du tiers-exclu. Cependant, A. Banfield elle-même reconnaît que, dans ces énoncés, on trouve l'exemple le plus proche de "la coïncidence de deux points de vue opposés" (1982, 218). Malgré tout, pour elle, ces énoncés ne peuvent être lus comme représentant les deux points de vue à la fois, et donc, ils ne sauraient constituer un contre-exemple.

L'argument d'A. Banfield me semble être le suivant : dans un texte romanesque, seuls les énoncés narratifs, à l'exclusion des énoncés au style indirect libre représentant la pensée des personnages, sont sujets à la loi de la consistance narrative :

- (11) "Tous les "faits" d'une fiction doivent être consistants les uns avec les autres; en d'autres termes, ils sont sujets à la loi du tiers-exclu" (1982, 216).

La loi de consistance narrative affirme que tous les énoncés narratifs sont vrais mais que les énoncés au style indirect libre, s'ils représentent la pensée des personnages, peuvent être faux. La suite de L'Education sentimentale indique que Frédéric ne devient jamais l'amant de Mme Arnoux. Comme (10) annonce qu'il sera un jour l'amant de Mme Arnoux et, interprété comme un énoncé narratif, contredirait la loi de consistance narrative, il faut comprendre (10) comme un énoncé au style indirect libre représentant la pensée de Frédéric. Ainsi (10) ne peut être compris que dans une des acceptions dans la mesure où elles sont contradictoires.

Cet argument, on le remarquera, est suspendu à la fin de L'Education sentimentale et non pas à (10). Pour qu'il soit valable, il faudrait admettre que (10), interprété comme au style indirect libre, doit être compris comme (10a).

(10a) Frédéric croit qu'il sera un jour l'amant de Mme Arnoux et il se trompe

alors que, interprété comme un énoncé narratif, il devrait être compris comme (10b)

(10b) Flaubert sait que Frédéric sera un jour l'amant de Mme Arnoux.

A cause du caractère contradictoire de (10a) et de (10b) et de la loi du tiers-exclu, (10) ne peut être lu comme représentant les deux points de vue à la fois. Cependant, (10a) ne saurait constituer une interprétation de (10) au style indirect libre : l'interprétation correcte de (10) dans cette acception serait (10c)

(10c) Frédéric croit qu'il sera un jour l'amant de Mme Arnoux.

La relation entre (10b) et (10c), à la différence de celle qui existait entre (10a) et (10b), n'est pas une relation de contradiction entre deux propositions, mais une relation entre des attitudes propositionnelles différentes attribuées à deux individus différents face à une même proposition. C'est uniquement la fin de L'Education sentimentale qui livre (10a) comme interprétation de (10).

Qui plus est, on pourrait très bien imaginer un énoncé comme (10) apparaissant dans un roman dans lequel les espoirs du personnage, représentés dans l'acception au style indirect libre, se verraient réalisés. La loi du tiers-exclu ne pouvant plus s'appliquer, un tel énoncé aurait bel et bien deux interprétations entre lesquelles il n'y aurait pas lieu de décider, à supposer qu'on le puisse. Cet énoncé aurait donc les deux interprétations à la fois contrairement à ce que disait Banfield.

L'objection de Banfield ne tient donc pas. Malheureusement, les énoncés du type de (10) ne sauraient pour autant constituer des contre-exemples à (7). En effet, il faut

comprendre un E unique comme un E unique en tant qu'il est au style indirect libre et non comme un E unique syntaxiquement ambigu. Pour pouvoir constituer un contre-exemple valable à (7), il faudrait donc que (10) en tant qu'il est au style indirect libre contrevienne à (7), ce qui n'est bien évidemment pas le cas.

Si on essaie l'autre possibilité indiquée par Banfield ("un E unique contenant plus d'une construction expressive, où toutes ces constructions ne sont pas interprétées comme l'expression d'un même sujet de conscience"), on constate que sa description pourrait correspondre à ce que Bakhtine appelle les structures hybrides (cf. § 2.1.), et dont O. Ducrot donne deux exemples tirés de la Fontaine (respectivement des Animaux malades de la peste et du Savetier) :

(11) "Sa peccadille fut jugée un cas pendable"

(12) "Si quelque chat faisait du bruit,
le chat prenait l'argent..."¹⁶
(à paraître, 15 et 26).

Seul (12) est au style indirect libre et c'est donc lui qui nous intéresse ici. O. Ducrot décrit la proposition principale de la façon suivante :

"En fait, le savetier pense que quelqu'un prend l'argent, alors que le fabuliste réduit ce quelqu'un aux dimensions d'un honnête chat - et le vers amalgame les deux points de vue en un seul énoncé" (à paraître, 26).

Dans la description que donne O. Ducrot, il s'agit, on le voit, d'une structure hybride. On se rappellera que Bakhtine indique que les structures hybrides relèvent de ce qu'il appelle la zone d'influence du personnage, qu'il décrit comme du discours de l'auteur "contaminé" en quelque sorte par la voix du personnage. En fait, un examen plus approfondi de (12) indique

que, aussi longtemps que la proposition principale est considérée comme du style indirect libre, c'est-à-dire comme l'expression de la pensée du personnage, c'est l'inverse qui se produit ici : une phrase qui exprime la pensée du personnage est parasitée par une expression qui relève de la responsabilité de l'auteur. Ainsi, il faudrait parler, plutôt que de zone d'influence du personnage, de zone d'influence de l'auteur.

Il me semble qu'ici la description informelle donnée par O. Ducrot ne rend pas compte de sa théorie polyphonique : une description plus complète distinguerait probablement un locuteur L qui met en scène deux énonciateurs E_1 et E_2 , le premier affirmant qu'un voleur est à l'oeuvre, le second qu'il s'agit simplement d'un chat, L s'identifiant à E_2 , mais pas à E_1 .

Cette nouvelle description ne peut constituer une objection à A. Banfield que si l'on admet qu'il est légitime d'analyser la proposition principale de (12) en ignorant le reste. En effet, il semble que la conditionnelle Si quelque chat faisait du bruit indique que l'ensemble de (12) est à interpréter comme l'expression du fabuliste conjecturant ce que serait la pensée du savetier si..., et non pas comme la pensée du savetier. Dans cette mesure, (12) se présente comme un énoncé avec un SUJET DE CONSCIENCE, le fabuliste, et si on lui admet un locuteur, ce LOCUTEUR se confond avec le SUJET DE CONSCIENCE. Il s'agit donc, purement et simplement, d'une phrase narrative, dans la terminologie d'A. Banfield.

On voit ici que la principale différence entre une analyse faite par A. Banfield et une analyse faite par O. Ducrot est que, pour Banfield, un énoncé, pour être considéré comme l'expression de la pensée d'un SUJET DE CONSCIENCE, doit être l'expression de cette pensée, alors que, pour Ducrot, il suffit qu'il se présente comme l'expression de cette pensée.

En fait, c'est ici qu'on pourrait trouver un contre-argument à A. Banfield, un contre-argument qui dépasserait le simple contre-exemple et qui se placerait sur un terrain plus fondamental : si A. Banfield n'accepte pas (12) comme l'expression de la pensée du savetier parce que (12) se présente comme l'expression de cette pensée, pourquoi accepterait-elle n'importe quel énoncé au style indirect libre comme l'expression de la pensée d'un personnage alors que, par définition, les personnages d'une fiction n'ont pas d'existence et, partant, pas de pensée ? C'est tout le problème des données de l'analyse linguistique, des observables, dans la terminologie d'O. Ducrot.

4. Énoncés de fiction et dialogisme

J'ai déjà indiqué que le problème du dialogisme ne se réduisait pas à celui du style indirect libre. Il ne se réduit pas plus à celui des énoncés de fiction en général. Cependant, il faut reconnaître qu'un bon nombre des exemples utilisés dans les discussions sur le dialogisme ou la polyphonie ont été empruntés aux textes de fiction. Par ailleurs, mes propres intérêts me portent à l'examen des énoncés de fiction plutôt qu'à celui des énoncés du discours quotidien. Sans préjuger des conclusions qu'on peut donner du débat dialogisme/monologisme en ce qui concerne le discours quotidien, je vais conclure cet examen du dialogisme sur le problème des énoncés de fiction.

4.1. Le statut des énoncés de fiction

De façon évidente, cela n'a de sens d'isoler les énoncés de fiction du reste des énoncés que dans la mesure où leur caractère fictif a des conséquences sur la façon dont ils sont reçus aussi bien que sur la façon dont ils sont produits et ceci nous ramène au problème des observables. Si les linguistes peuvent différer sur ce qui constitue les données de leurs analyses, il me semble que les textes de fiction obligent à considérer comme donnée fondamentale le caractère fictif des propo-

sitions exprimées dans leurs énoncés. Si on écarte pour l'instant la production des énoncés de fiction, leur réception, ou, plus précisément, leur interprétation dépend de ce que J. Searle, dans un article influent (1979, chapitre 3) a appelé leur statut logique.

J. Searle, à partir de la théorie des actes illocutoires, pose le problème suivant : "Comment se fait-il que les mots et les autres éléments d'une histoire fictive aient leurs sens ordinaires alors que les règles liées à ces mots et à ces autres éléments et qui déterminent leurs sens ne sont pas respectées" (1979, 58). Après avoir rappelé que des expressions comme "mimesis" ou "suspension of disbelief" ne constituent pas la solution du problème, Searle compare un extrait d'article de journal et le passage introducteur d'un roman d'Iris Murdoch et constate qu'alors que les deux exemples se présentent comme une suite d'assertions, les règles sur la vérité de la proposition exprimée, sur la sincérité du locuteur, etc. s'appliquent au premier, mais pas au second de ces exemples.

Après avoir rejeté la réponse qui consisterait à dire que I. Murdoch ne fait pas l'acte illocutoire d'assertion mais celui de raconter une histoire ou d'écrire un roman, Searle propose une autre solution : Murdoch prétend qu'elle fait une assertion dans le sens où elle "s'engage sans chercher pour autant à tromper le lecteur, dans une pseudo-performance qui consiste à prétendre nous raconter une série d'événements" (1979, 65). Dans la mesure où prétendre renvoie à une activité intentionnelle, le critère pour décider si un texte relève ou non de la fiction réside dans les intentions de l'auteur.

Ce qui rend possible l'interprétation des textes de fiction, c'est que, à la différence des énoncés du discours ordinaire, où les règles évoquées plus haut relient verticalement des éléments dans le discours à des états de faits dans le monde,

les énoncés de fiction sont possibles à cause d'un ensemble de conventions qui rompent cette liaison entre les éléments dans le discours et les états de faits dans le monde. Ces conventions n'altèrent pas le sens des éléments du langage mais "autorisent le locuteur à utiliser des mots avec leur sens littéral sans se plier aux engagements requis par ces sens" (1979, 66-67). Ainsi, les énoncés de fiction sont distincts aussi bien des mensonges que des énoncés sincères du langage quotidien. Si l'auteur peut prétendre faire des actes illocutoires, c'est parce qu'il fait réellement des actes d'énonciation. Ainsi, le discours fictif sera "littéral", mais "non-sérieux".

Cette façon d'envisager la fiction permet de résoudre un des problèmes ontologiques traditionnels : ainsi le fait qu'on puisse se référer à un élément (un personnage par exemple) d'un récit de fiction. L'auteur crée des personnages ou des événements en prétendant se référer à ces personnages ou à ces événements, et, à partir du moment où ce premier pas est franchi, la référence réelle à ces personnages ou à ces événements devient possible.

J. Searle conclut en présentant une réponse au problème crucial que pose la fiction, à savoir son intérêt : "pourquoi attachons-nous tant d'importance et d'effort à des textes qui consistent largement en des actes de langage prétendus ?" (1979, 74). Evoquant le rôle de l'imagination chez l'être humain, il rappelle que les textes de fiction contiennent un ou des "message(s) véhiculés par le texte, sans être dans le texte" (1979, 74) et conclut qu'une "théorie générale des mécanismes par lesquels des intentions illocutoires sérieuses sont véhiculées par des actes illocutoires prétendus" (1979, 75) reste à faire.

4.2. Éléments pour une théorie générale de l'interprétation des énoncés de fiction

J'en arrive maintenant à ce qui constitue mon intérêt majeur, à savoir l'établissement d'une théorie générale de l'interprétation des textes de fiction. Je voudrais d'abord indiquer quelques-uns de mes points d'accord et de désaccord avec J. Searle sur ce sujet :

- je suis d'accord sur l'importance d'une théorie générale de la fiction qui essaierait d'expliquer comment un texte de fiction véhicule un "message", c'est-à-dire comment sa signification dépasse la somme de ses parties;

- je suis d'accord pour refuser de considérer que des formules comme "mimésis" ou "suspension of disbelief" puissent en quoi que ce soit constituer une réponse aux problèmes posés par la fiction;

- je suis d'accord pour considérer que l'appartenance d'un texte à la fiction ne peut se décider que sur la base des intentions de son auteur;

- comme J. Searle, et à la différence de la plupart des théoriciens actuels de la littérature, je pense qu'il faut accorder un rôle crucial aux intentions de l'auteur dans l'interprétation d'un texte de fiction, mais je ne suis probablement pas d'accord sur ce rôle;

- je ne suis pas d'accord pour considérer que l'acte accompli par l'auteur soit un simple acte d'énonciation à travers lequel il prétend faire des actes illocutoires, mais je ne suis pas davantage d'accord avec la position selon laquelle l'auteur accomplirait l'acte illocutoire de raconter une histoire ou d'écrire un roman;

- je ne suis donc pas davantage d'accord pour poser le problème de la fiction exactement de la même façon que J. Searle.

Toutes ces différences avec J. Searle indiquent probablement, plutôt qu'un désaccord de fond, un désaccord sur la nature d'une éventuelle théorie de l'interprétation des énoncés littéraires. Selon moi, il s'agirait d'une théorie de la compétence plutôt que d'une théorie de la performance, dans laquelle le problème de la fiction se poserait non pas tant du point de vue du type d'acte accompli par le locuteur que du point de vue de l'attitude propositionnelle adoptée par le lecteur face aux propositions exprimées par les énoncés du texte.

Je voudrais maintenant indiquer un cadre théorique dans lequel il me semble qu'une théorie générale de l'interprétation des énoncés littéraires¹⁷ pourrait se placer avec profit : celui de la pragmatique développée par D. Sperber et D. Wilson (à paraître : 1986).

4.2.1. La théorie de D. Sperber et D. Wilson

Dans le temps qui me reste, je ne vais pas exposer en détail toute la théorie pragmatique développée par D. Sperber et D. Wilson, mais en retenir uniquement les éléments qui me paraissent cruciaux pour une théorie générale de l'interprétation des énoncés de fiction.

Pour commencer, la pragmatique de D. Sperber et D. Wilson se présente comme une théorie générale de l'interprétation des énoncés. Une théorie de l'interprétation des énoncés de fiction serait donc une partie de cette théorie générale, à supposer qu'on considère les énoncés de fiction comme un sous-ensemble des énoncés du langage ordinaire¹⁸.

La pragmatique de Sperber et Wilson se donne pour but la description de l'interprétation complète des énoncés, et notamment des éléments qui échappent à la syntaxe et à la sémantique, c'est-à-dire l'assignation de référents, la désambiguïsation, la découverte des implicatures, etc. Elle se situe dans le

cadre de la psychologie cognitive développée par J. Fodor (1983) et intervient après la syntaxe et la sémantique considérées comme un système vertical spécialisé dans l'analyse des stimuli linguistiques. La pragmatique n'est qu'un exemple du système central non-spécialisé constitué par un système déductif. Dans cette optique, dire que les énoncés de fiction constituent un sous-ensemble des énoncés du langage ordinaire revient à dire que ces énoncés partagent la syntaxe et la sémantique des énoncés du langage ordinaire, mais qu'ils se distinguent au niveau de la pragmatique dans la mesure où l'attitude propositionnelle qui leur est attachée leur est propre.

Un des intérêts de cette théorie par rapport à l'interprétation des énoncés littéraires est son insistance sur deux caractéristiques de la communication humaine :

- (i) cette communication, définie comme une tentative pour induire dans l'esprit de l'interlocuteur un état semblable à celui du locuteur, n'est pas invariablement couronnée de succès;
- (ii) très souvent, le contenu de la communication, l'état d'esprit que le locuteur cherche à susciter chez l'interlocuteur, est "vague" dans le sens où ce contenu, en général "impliqué" plutôt que "communiqué"¹⁹, ne peut être paraphrasé explicitement sans perdre une grande partie de son intérêt.

D. Sperber et D. Wilson considèrent que "la difficulté principale d'une description de la communication humaine, quelle qu'elle soit, est de rendre compte et d'expliquer les effets les plus vagues en termes précis. Distinguer communication et signification, accepter que quelque chose puisse être communiqué, sans être, à proprement parler, signifié intentionnellement par la personne qui communique ou par son attitude, est une étape

essentielle" (à paraître : 1986, 82). Pour ce faire, D. Sperber et D. Wilson proposent un certain nombre de définitions qui constituent une description du processus de communication tel qu'ils le conçoivent.

4.2.1.1. La communication

La communication humaine a deux aspects suivant qu'elle est envisagée du point de vue de la personne qui communique ou de la personne à qui la communication est adressée :

- dans le premier cas, elle est ostensive, c'est-à-dire qu'elle manifeste une intention informative qui correspond au contenu qu'elle essaie de communiquer et une intention communicative qui porte sur la tentative même de communiquer ce contenu;

- dans le second cas, elle est inférentielle dans la mesure où son interprétation fait appel à un processus inférentiel.

Le caractère ostensif de la communication humaine intentionnelle implique qu'elle comporte une garantie de pertinence, ce fait étant désigné par le terme principe de pertinence. Un énoncé, pris comme exemple de communication ostensive-inférentielle, sera dit pertinent si, quand il est interprété, l'information qu'il apporte, jointe aux informations dont disposait déjà l'interlocuteur, permet de dériver une ou des information(s) nouvelle(s) qui n'auraient pu être acquises sans cette combinaison d'informations anciennes et nouvelles. Les informations qui font partie des connaissances d'un individu sont appelées assomptions : il s'agit des pensées "traitées par l'individu comme des représentations du monde réel (par opposition à des fictions, des désirs ou des représentations de représentations)" (à paraître : 1986, 2). Les pensées sont des "représentations conceptuelles (par opposition à des représentations sensorielles ou à des états émotionnels)" (ibidem).

Une représentation conceptuelle comprend une forme logique en vertu de laquelle on peut lui appliquer des processus logiques. Cette forme logique est une formule bien formée qui peut être sémantiquement complète ou incomplète : dans le premier cas, elle sera propositionnelle, c'est-à-dire qu'elle pourra être vraie ou fausse, dans le second, elle sera non-propositionnelle. Les formes logiques propositionnelles font partie de la connaissance encyclopédique de l'individu sur le monde et peuvent y figurer comme descriptions d'un état de fait réel ou désirable, ou comme représentations d'autres représentations. En d'autres termes, les formes propositionnelles sont l'objet de diverses attitudes propositionnelles comme la croyance ou le désir.

De même, "les énoncés peuvent véhiculer des attitudes par rapport aux représentations qu'ils expriment" (à paraître, III) et ce, par un certain nombre de procédés linguistiques (notamment syntaxiques et lexicaux).

Selon D. Sperber et D. Wilson, la mémoire humaine est probablement organisée selon un ou deux formats qui distinguent les attitudes de la croyance et du désir, la première caractérisant le format de base et incluant aussi bien une représentation conceptuelle, alors appelée assomption factuelle ou la représentation de cette assomption. Les assomptions factuelles sont l'objet d'une confiance plus ou moins grande : leur vérité fait l'objet de jugements comparatifs (i.e. graduels) plutôt que quantitatifs (i.e. absolus).

Pour en revenir au principe de la pertinence, quel est son rôle dans la communication ? Si la communication, en tant qu'elle est ostensive, implique le respect par l'individu qui communique du principe de pertinence, en tant qu'elle est inférentielle, elle implique l'utilisation par la personne à qui l'on communique du principe de pertinence dans le processus inféren-

tiel pour essayer d'accéder à l'intention informative de la personne qui communique. En d'autres termes, "pour connaître l'intention informative de la personne qui communique, la personne à qui elle s'adresse doit découvrir quel est l'ensemble (d'assomptions) dont la personne qui communique pense qu'il confirme le principe de pertinence" (à paraître : 1986, 251).

4.2.1.2. La communication littéraire

La communication littéraire partage avec la communication linguistique les caractères ostensif et inférentiel, ainsi donc que le principe de pertinence. La principale différence se situe au niveau du statut des représentations véhiculées par la communication littéraire. En effet, le caractère fictif des "faits" communiqués par les énoncés littéraires a des répercussions sur l'attitude propositionnelle qui peut leur être attribuée, ces répercussions dépendant de la définition même d'un fait de fiction.

La première chose à en dire, c'est qu'il n'y a pas de "faits de fiction", pas plus que la fiction ne peut "rapporter des faits", qu'il s'agisse d'événements, d'émotions ou même de personnages²⁰. En d'autres termes, l'objet d'une fiction n'est pas un ensemble de faits ou un état de choses dans le monde, rapportés par un ensemble d'énoncés, mais l'expression d'une représentation conceptuelle complexe. Dans la mesure même où il s'agit de l'expression d'une pensée plutôt que du rapport d'un certain nombre de faits, la notion de pertinence et le principe de pertinence prennent toutes leurs dimensions : en effet, on pourra s'attendre à ce que tous les éléments qui font l'objet de la fiction, dans la mesure où ils ne sont pas contraints par la réalité extérieure, soient particulièrement pertinents, non pas seulement par rapport aux modifications produites dans l'environnement cognitif du lecteur, mais aussi par rapport à l'accessibilité de ces modifications.

Si, comme je le suggérais, il faut considérer la communication littéraire comme "vague" dans le sens indiqué plus haut (cf. § 4.2.1.), je voudrais maintenant avancer l'hypothèse que l'interprétation des énoncés littéraires se fait suivant un processus d'interprétation semblable à celui des énoncés métaphoriques, tel qu'il est décrit par D. Sperber et D. Wilson (à paraître : 1986, chapitre 4, § 8). Cette similitude nous ramène au problème, un peu oublié, du dialogisme ou de la polyphonie des textes littéraires.

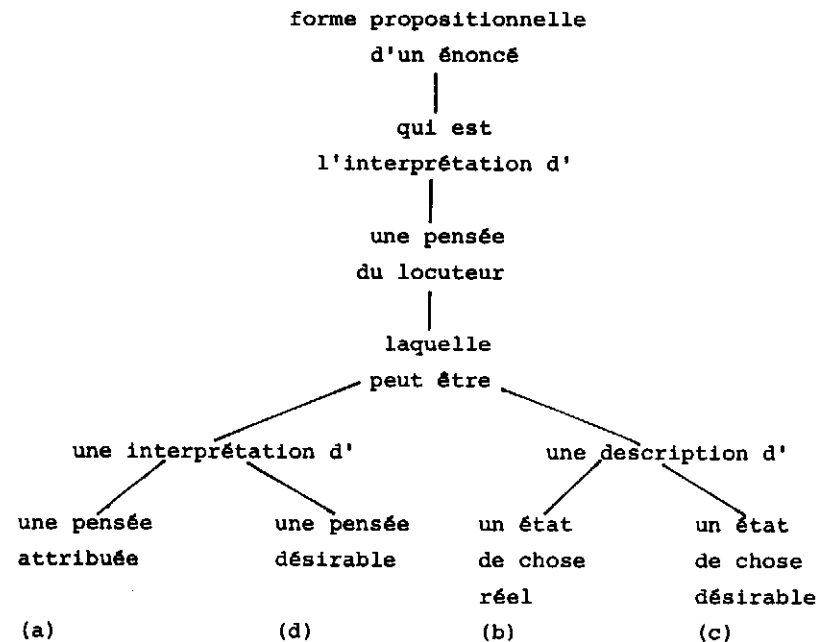
5. Conclusions

J'indiquais plus haut que la distinction entre un énoncé de fiction et un autre tient au fait qu'un énoncé de fiction est l'expression d'une pensée du locuteur (en l'occurrence l'auteur), sans pour autant être la représentation d'un fait. D. Sperber et D. Wilson distinguent plusieurs possibilités qui ne sont pas sans rapport avec les problèmes considérés par les théories dialogiques ou polyphoniques du langage.

5.1. La place de la polyphonie dans la pragmatique de D. Sperber et D. Wilson

D. Sperber et D. Wilson établissent une distinction entre deux usages possibles des énoncés : un énoncé "peut représenter un état de chose en vertu de la vérité de sa forme propositionnelle par rapport à cet état de chose : dans ce cas, on dira que la représentation est une description, ou qu'elle est utilisée de façon descriptive. Ou il peut représenter une autre représentation qui a aussi une forme propositionnelle - une pensée par exemple - en vertu d'une ressemblance entre ces deux formes propositionnelles; dans ce cas, on dira que la première représentation est une interprétation de la deuxième, ou qu'elle est utilisée de façon interprétative" (à paraître : 1986, 344). Sperber et Wilson indiquent que le seul cas reconnu d'usage interprétatif des énoncés est le discours rapporté. Cependant,

cette restriction ne leur paraît pas admissible : en effet, dans un cadre cognitif, il faut considérer que tout énoncé est interprétatif en ce sens que tout énoncé est la représentation d'une pensée du locuteur, et, partant, la représentation d'une représentation. Dans ce sens fondamental, il n'y a que des énoncés interprétatifs. Cependant, on peut distinguer les énoncés sur la base de la pensée qu'ils représentent, suivant que cette pensée est elle-même la représentation d'une autre représentation, ou la représentation d'un état de faits. Il y a ainsi un certain nombre de possibilités représentées dans le tableau suivant (à paraître : 1986, 347) :



Comme on le voit, "chaque énoncé comprend au moins deux relations : une relation entre une forme propositionnelle et une pensée du locuteur, et une des quatre relations possibles

entre cette pensée et ce qu'elle représente" (à paraître : 1986, 348). Selon D. Sperber et D. Wilson, les relations présentes dans les tropes et dans les forces illocutoires sont indiquées dans ce tableau : l'ironie relève du cas (a), l'assertion du cas (b), la requête ou le conseil du cas (c), les phrases interrogatives ou exclamatives du cas (d). En ce qui concerne la métaphore, D. Sperber et D. Wilson indiquent qu'elle contient "une relation interprétative entre la forme propositionnelle d'un énoncé et la pensée qu'il représente" (idem).

5.2. La métaphore

D. Sperber et D. Wilson centrent le problème de la métaphore autour de la notion de ressemblance. On distinguera un énoncé littéral et un énoncé non littéral sur la base de la ressemblance entre la forme propositionnelle de l'énoncé et celle de la pensée qu'il représente. Ainsi un énoncé sera littéral si sa forme propositionnelle est la même que celle de la pensée qu'il représente, mais il ne sera pas littéral si sa "forme propositionnelle partage certaines mais pas toutes les propriétés logiques de la forme propositionnelle de la pensée qu'il représente" (à paraître : 1986, 349). Les métaphores relèvent du deuxième cas et sont un exemple de communication "vague".

De façon générale, Sperber et Wilson considèrent que les métaphores sont utilisées lorsque le locuteur veut communiquer une pensée complexe P qu'il est difficile, voire impossible, de communiquer littéralement. Dans ce cas, le locuteur pourra exprimer une autre pensée Q, plus facile à exprimer que P, et dont les implications logiques ou contextuelles recoupent celles de P. Q peut aussi avoir d'autres implications que le locuteur n'est pas prêt à assumer. Cependant, dans cette situation, le locuteur peut exprimer P et ses implications indirectement par la communication de Q en comptant sur le principe de pertinence pour guider le choix que l'interlocuteur va avoir à opérer parmi les implications de Q.

5.3. Métaphore et fiction

Le fonctionnement des énoncés de fiction peut être décrit comme voisin de celui de la métaphore, Q étant le texte et P le "message". Le caractère même de la communication métaphorique joint à la complexité du "message" véhiculé par la plupart des textes de fiction explique que Q puisse recouvrir des centaines de pages et occuper les critiques durant des siècles et des siècles sans qu'ils parviennent à un accord quant à P.

5.4. Fiction et polyphonie

Dans ce cadre, qu'en est-il de la polyphonie, souvent considérée comme constitutive, des textes de fiction ? Si un énoncé de fiction, comme tout autre énoncé, est toujours interprétatif, dans la mesure où il est la représentation d'une pensée, faut-il pour autant considérer qu'il est interprétatif dans le sens second où cette pensée est la représentation d'une autre pensée ? Dans la conception métaphorique du fonctionnement des énoncés de fiction, tel que je l'ai sommairement exposé plus haut, il semble bien que non. L'énoncé littéraire n'est interprétatif qu'au premier niveau. Il n'est pas pour autant descriptif au second niveau. En effet, la métaphore ne dépasse pas le premier niveau : l'énoncé littéraire est la représentation de la pensée Q (qui intervient sur le tableau à l'étape intitulée qui est l'interprétation de), elle-même la représentation, l'interprétation de la pensée P (qui intervient sur le tableau à l'étape intitulée une pensée du locuteur). On voit donc que l'énoncé de fiction, s'il est interprétatif au premier niveau, s'en arrête là et ne va pas se ranger dans une catégorie inférieure, comme, par exemple, la catégorie (a), la seule dont on peut proprement dire qu'elle soit polyphonique (Cf. l'analyse donnée par D. Sperber et D. Wilson de l'ironie : à paraître : 1986, chapitre 4, § 9). Cela n'a rien de surprenant : en effet, si Q est l'interprétation de P en ce que certaines implications

analytiques ou contextuelles leur sont communes, P n'est pas attribuable à quelqu'un d'autre qu'au locuteur (auteur).

On pourrait cependant argumenter en faveur de la polyphonie des énoncés de fiction en disant que l'énoncé de fiction, qui représente Q, rapporte des paroles et des pensées. Mais un examen plus approfondi indique que, dans le cadre décrit plus haut, cet argument ne tient pas : en effet, on ne peut plus faire de différence entre la représentation de pensées ou de paroles et la représentation d'événements. Cette distinction, opérée par G. Genette, et, bizarrement, par A. Banfield, entre les deux types de représentations tombe, et, avec elle, la possibilité de la polyphonie littéraire. Dans une fiction, les pensées et les paroles des personnages sont des "événements" au même titre que leurs actions²¹.

Fonds National Suisse
de la Recherche Scientifique
et University College, London

Anne Reboul

Notes

* Cet article a été rédigé dans le cadre d'une recherche financée par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (requête no 81.172.0.84).

1. Les termes interprétative et productive m'appartiennent.
2. PID: L'interprétation d'un constituant intervention C_i d'un énonciateur E_i est le fait d'un constituant C_j de E_j ultérieur à C_i .
Le PID a fait l'objet d'un certain nombre de définitions qui, à travers des variations de surface, ont conservé l'idée bakhtinienne d'une compréhension active (cf. notamment E. Roulet et alii, 1985, chapitre 3, Moeschler, 1985, chapitre 3 et Reboul & Moeschler, 1985, chapitre 1).
3. Ceci constitue une différence, non seulement avec Bakhtine, mais avec des théories contemporaines comme le modèle d'analyse discursive développé par E. Roulet qui distingue les discours sur la base de critères combinables (i.e. dialogal vs monologal, monologique vs dialogique, monophonique vs diaphonique vs polyphonique, cf. E. Roulet et alii, (1985). Il me semble que la différence d'approche tien probablement à

- l'unité considérée dans chaque cas, i.e. la phrase ou le texte.
4. Une conséquence de l'autonomie relative comme critère de segmentation d'un discours en énoncés (conséquence indiquée par O. Ducrot lui-même) est qu'un texte littéraire serait impossible à découper de cette façon et devrait donc être considéré comme un énoncé unique. En soi, cela ne pose pas de problèmes, mais cela affaiblit quelque peu le but que s'assigne O. Ducrot, à savoir combattre l'unicité du discours jusque dans l'énoncé, en laissant le combat au niveau des textes à Bakhtine.
5. Cf. O. Ducrot, 1984, 191 pour une discussion des implications de ce terme dans ce contexte.
6. Où reprise est entendue dans un sens large qui n'implique pas la reproduction exacte d'un énoncé effectivement prononcé par un autre sujet parlant, mais la représentation d'un énoncé attribué, plus ou moins légitimement, à un autre sujet parlant.
7. La comparaison que fait O. Ducrot entre la polyphonie de l'énoncé et la mise en scène théâtrale rappelle celle de Bakhtine entre le rapport narrateur/héros dans la littérature et la mise en scène dans le théâtre (cf. O. Ducrot, 1984, 204-206 et M. Bakhtine, 1977, 216-217).
8. Pour une première critique de la narratologie polyphonique de G. Genette, cf. A. Reboul, 1984.
9. La distinction entre la notion de locuteur en tant que tel et la notion de locuteur en tant qu'être du monde pourrait trouver un équivalent dans la distinction de G. Genette entre Marcel en tant que narrateur et Marcel en tant que personnage dans A la Recherche du temps perdu (cf. G. Genette, 1972). Elle pourrait aussi s'appliquer à certains cas de style indirect libre à la première personne.
10. Elle l'appelle represented speech and thought. Je resterai dans la tradition francophone et conserverai le terme style indirect libre.
11. Ce en quoi elle rejoint S.Y. Kuroda (1979) et l'ensemble de la linguistique chomskyenne pour laquelle la fonction principale du langage est cognitive.
12. Où narratif renvoie à la narration écrite et non à la narration orale.
13. MAINTENANT désigne les déictiques renvoyant au moment présent.
14. La règle a est intitulée 1E/1 SELF. Devant la difficulté qu'il y a à traduire SELF en français, j'ai employé le terme indiqué par Banfield elle-même comme équivalent, SUBJECT OF CONSCIOUSNESS, SUJET DE CONSCIENCE. Par ailleurs, A. Banfield signale que ces trois règles sont interprétatives et ne constituent pas des contraintes syntaxiques, mais des principes d'interprétation.
15. Il évoque ici l'exemple (1).
16. C'est moi qui souligne.

17. A partir de maintenant, j'utilise indifféremment littéraire et fictif et littérature et fiction.
18. Par rapport à ce problème, cf. A. Reboul, 1985.
19. D. Sperber et D. Wilson distinguent deux aspects de la communication qui peuvent coexister à l'intérieur d'un même énoncé : les implicatures et les explicatures. Les explicatures sont la ou les proposition(s) explicitement communiquée(s) par un énoncé. Les implicatures sont la ou les proposition(s) implicitement communiquée(s). Cependant, on ne pourrait séparer les propositions en deux classes séparées d'implicatures et d'explicatures. En effet, le caractère explicite d'une proposition est une notion comparative plutôt que quantitative (D. Sperber & D. Wilson, à paraître : 1986, 277).
20. Un texte de fiction peut, comme le dit J. Searle (1979, 74), inclure des énoncés non fictifs, mais c'est un autre problème.
21. Cf. A. Reboul, 1984.

Bibliographie

- Bakhtine, M. (1977) : Le Marxisme et la philosophie du langage, Paris, Minuit.
- Bakhtine, M. (1978) : Esthétique et théorie du roman, Paris, Gallimard.
- Bakhtine, M. (1984) : Esthétique de la création verbale, Paris, Gallimard.
- Banfield, A. (1982) : Unspeakable sentences : narration and representation in the language of fiction, Boston, Routledge & Kegan Paul.
- Ducrot, O. (1984) : Le dire et le dit, Paris Minuit.
- Ducrot, O. (à paraître) : Charles Bally et la pragmatique.
- Fodor, J. (1983) : Modularity of mind, Cambridge, Mass., Cambridge University Press.
- Genette, G. (1972) : Figures III, Paris, Seuil.
- Kuroda, S.Y. (1979) : Aux quatre coins de la linguistique, Paris, Seuil.
- Moeschler, J. (1985) : Argumentation et conversation. Eléments pour une analyse pragmatique du discours, Paris, Hatier.
- Reboul, A. (1984) : Le Discours théâtral, problèmes de pragmatique linguistique et de narratologie, thèse de 3e cycle, Paris, E.H.E.S.S.
- Reboul, A. (1985) : Pragmatic stylistics, conférence durant les LSA Summer Meetings, Georgetown, non publiée.
- Reboul, A. & J. Moeschler (1985) : Discours théâtral et analyse conversationnelle, Cahiers de linguistique française 6, Université de Genève.

- Roulet, E. et alii (1985) : L'articulation du discours en français contemporain, Berne, Peter Lang.
- Searle, J. (1979) : Expression and meaning : studies in the theory of speech acts, New York, Cambridge University Press.
- Sperber, D. & D. Wilson (à paraître : 1986) : Relevance : communication and cognition, Oxford : Blackwell; Cambridge, Mass. : Harvard U.P.
- Torodov, T. (1981) : Mikhaïl Bakhtine : le principe dialogique, Paris, Seuil.